



Victime d accident medical

Par **cafrine**, le **29/09/2009** à **11:28**

Bonjour,j ai 3 enfants tous nes par cesariennes, ayant des problemes medicaux , je nai plus le droit d en avoir , jai eu une ligature des trompes (methode pomeroy)pendant la derniere cesarienne,aujourd'hui a peine 16 mois apres je me retrouve enceinte, lapire des chose, on me propose ivg le risque etant trop important avec LE risques de perdre la vie, mais il refuse de qualifier ceci en ivt,il me propose l aspiration la grossesse etai trop avancer 12 semaines,il me donne un medicament pour ramollir le col, pour que l'intervention se passe bien , mais se medicament a eu une complication medical sur moi jai une une hemorragie accompagn  de douleurs atroces,mon mari ma emmener d urgence a l hopital , jai perdu le b b  a l entr  de l hopital , aujourd'hui je suis traumatiser , je ne vis plus , je n arrive plus a dormir , je me pose des questions que c est il passer? jai recuperer mon dossier medical,quel sont mes droits ? Ppuis- je demander r paration? L ECHEC DE LA LIGATURE DES TROMPES EST DE 0,2% SUR 200 FEMMES SUR UNE PERIODE DE 10ANS

Par **Allex**, le **03/01/2010**   **01:35**

Bonjour,

Vous devriez vous tourner vers la CRCI (commission r gionale de conciliation et d'indemnisation des accidents m dicaux, affections iatrog nes et infections nosocomiales) qui s'occupe du r glement amiable du contentieux m dical. C'est une proc dure totalement gratuite qui vous permettra de demander r paration de vos pr judices.

N  Azur: 0810 600 160

ou

www.oniam.fr, rubriques documents, puis formulaire (ce formulaire intitulé Dossier de demande d'indemnisation est indispensable pour saisir officiellement cette commission).

Bien à vous,
Alex